



Communiqué de presse

Signature d'un « cadre pluriannuel » négocié par les pharmaciens avec Maggie De Block

## Le rôle clé du pharmacien dans la première ligne de soins confirmé et renforcé pour le patient

BRUXELLES, le 15 mars 2017 – **Aider chacun à préserver au mieux son capital santé, son autonomie et/ou sa qualité de vie : telle est la mission des pharmaciens. Signé ce matin par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le *cadre pluriannuel pour le patient avec les pharmaciens d'officine* entend mettre progressivement en place les conditions qui vont leur permettre de développer et renforcer cette mission essentielle pour tous.**

Dans un monde de la santé en pleine évolution, le pharmacien occupe une place singulière auprès de la population et des patients. Acteur de proximité, il les écoute et les conseille. Au besoin, il les aide ou les oriente vers un autre prestataire de soins. Expert du médicament, il leur apporte un soutien personnalisé au bon usage des médicaments et des autres produits de santé. Partenaire de confiance accessible, il améliore et complète la prise en charge de leurs problèmes de santé.

Présenté ce matin par Maggie De Block et les associations représentatives des pharmaciens, le *cadre pluriannuel pour le patient avec les pharmaciens d'officine* reconnaît toute l'importance de la pharmacie en tant que **centre de santé le plus accessible** et entend renforcer son rôle à l'avenir au bénéfice de la santé de tous. Parmi les mesures prévues dans ce cadre qui seront déployées dès cette année, l'introduction du concept de **pharmacien de référence** est sans conteste la plus importante.

### **Le pharmacien de référence : proche du patient et vecteur d'autonomie**

Lorsqu'il s'avère nécessaire, un traitement efficace et sûr est le meilleur garant d'une bonne santé et, partant, d'une autonomie qui permet au patient de profiter de la vie dans les meilleures conditions possibles. C'est dans ce but que les pharmaciens œuvrent chaque jour. En parallèle du médecin traitant responsable du Dossier Médical Global du patient, la fonction de pharmacien de référence va être créée. Dès cette année, les patients chroniques pourront donc se choisir un pharmacien de référence. Celui-ci les aidera, dans le cadre d'un suivi personnalisé, notamment par la mise à disposition d'un schéma de médication actualisé, à bien utiliser le traitement prescrit et à en tirer le maximum de bénéfices. Il veillera notamment à la bonne compréhension du traitement et à soutenir l'adhésion thérapeutique en étant constamment à l'écoute du patient. Ce nouveau service en pharmacie sera entièrement gratuit pour les patients.

### **D'autres avancées significatives pour la santé et la qualité des soins**

Outre la naissance du pharmacien de référence, le cadre prévoit une série d'autres mesures qui visent à étoffer les services offerts en pharmacie et à en garantir la qualité. Le fil rouge reste

#### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**

## Communiqué de presse

toujours le même : il s'agit d'ancrer le pharmacien au cœur de la première ligne de soins, en tant que prestataire de soins **proche** (les règles d'implantation des pharmacies seront notamment modernisées pour assurer une répartition équilibrée), **accessible** (grâce notamment au maintien d'un nombre suffisant de pharmacies de garde et à la suppression des freins financiers durant la garde) et **complémentaire** aux autres acteurs des soins. L'accent mis sur la **prestation de services** (les *Entretiens de Bon Usage des Médicaments* seront par exemple progressivement étoffés) et la dispensation de **produits** dont la qualité est garantie (un système d'autocontrôle des préparations magistrales verra notamment le jour) sera également renforcé.

### **Un système de rémunération qui doit encore évoluer**

Pour financer ces différentes initiatives tout en respectant le principe de neutralité budgétaire, le cadre pluriannuel prévoit une réaffectation des honoraires existants. A l'avenir, le système de rémunération des pharmaciens devrait toutefois continuer à évoluer afin de les rémunérer essentiellement pour la prestation de services et de soins pharmaceutiques performants ainsi que pour les compétences spécifiques qu'ils mettent chaque jour au service de la population. Le cadre signé ce matin ouvre la voie à cette évolution future.

**Pour tout complément d'information sur le cadre pluriannuel conclu avec Maggie De Block, les porte-parole de l'APB se tiennent à votre disposition :**

- Alain Chaspierre (FR) : 0476/66 43 59  
[alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)
- Lieven Zwaenepoel (NL) : 0485/20 25 77  
[lieven.zwaenepoel@apb.be](mailto:lieven.zwaenepoel@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**